



## L'ACCUEIL D'UN NOUVEAU MINISTRE

### LE DÉROULEMENT D'UN PROPOSANAT

Le « proposanat » est une période de deux ans au cours de laquelle le candidat à l'exercice du ministère pastoral découvre la réalité du ministère et approfondit sa formation. Il se déroule en pleine responsabilité dans un poste de l'Église protestante unie de France.

Avant d'être nommé à ce poste, le proposant a effectué cinq années d'études de théologie et est titulaire d'un master professionnel de l'Institut protestant de théologie. Il a rencontré plusieurs fois la Commission des ministères qui l'a suivi pendant ses études et l'a autorisé à entrer en proposanat.

Le proposanat se déroule sous la responsabilité de la Commission des ministères. Cette dernière nomme un accompagnateur, organise trois sessions de formation et conduit une évaluation du proposanat.

En lien avec le conseil régional concerné, elle rencontre trois fois le conseil presbytéral, au début du proposanat lors d'une visite de mise en place pour s'assurer que tout se présente bien, au milieu pour un bilan intermédiaire destiné à apporter les ajustements nécessaires, et à la fin pour un bilan final au cours duquel elle recueille l'avis du proposant et celui du conseil presbytéral sur la manière dont le ministère se déroule. Informée par son propre regard, par cet avis et par celui du conseil régional, la Commission des ministères se prononce alors sur l'admission du proposant comme pasteur de l'Église protestante unie de France.

Après l'admission, un culte d'ordination – reconnaissance de ministère a lieu, le pasteur est accueilli au synode national qui suit et son ministère se poursuit plusieurs années dans ce poste.

## LE RÔLE DU CONSEIL PRESBYTÉRAL DANS L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROPOSANT

L'accueil d'un proposant est une belle expérience pour un conseil presbytéral. Il s'agit d'accueillir une personne portée par un amour de l'Évangile et de l'Église, qui va faire ses premiers pas dans un ministère pour lequel elle se prépare depuis plusieurs années. Le proposant dispose d'un savoir théologique et d'un savoir-faire à développer et vient exercer un ministère en pleine responsabilité.

Il n'a jamais été pasteur, il a beaucoup à découvrir et à apprendre. Il va s'inscrire dans un projet de vie déterminé et devenir membre du conseil presbytéral. Le conseil

presbytéral, lui, a la connaissance de la paroisse. Il facilite l'insertion, donne toutes les indications et les outils nécessaires à l'exercice d'un ministère serein.

S'il s'agit d'activités ecclésiales dans lesquelles collaborer, c'est aussi tout un état d'esprit : accompagner, c'est écouter un proposant qui à la fois « sait » et « découvre », a des compétences mais aussi des interrogations.

C'est être disponible sans être trop présent, c'est respecter un cheminement et une fonction sans être trop distant, c'est expliquer certains modes relationnels, certains usages et parfois certaines tensions sans être indiscret. C'est aussi parler vrai de façon constructive, pouvoir être critique, mais avec estime et bienveillance, dans la confiance réciproque.

---

**MARIE-FRANÇOISE ESCOT EST MEMBRE DE LA COMMISSION DES MINISTÈRES.**